li bres — plût à Dieu que nous le fussions comme eux — sont bien plus rigoureuses.

La loi de 1814 ne porte pas atteinte à la liberté de conscience, blessée plutôt par certains décrets (Applaudissements à droite) ni à la liberté des cultes; mais aujourd'hui on veut opprimer ceux qui ont un culte au profit de ceux qui n'en ont pas.

L'orateur regrette que M. Oudet ait fait le procès de la vieille France; ce n'est pas ainsi qu'on parle chez nos voisins de la vieille Angleterre.

On dit que l'ouvrier est libre; mais si ses patrons lui imposent le travail du dimanche en le menaçant de le chasser, quel courage ne lui faut-il point pour garder son indépendance ?

En tous cas, il y a un point sur lequel nous devons être d'accord, c'est que l'État doit donner l'exemple du repos du dimanche et en faire profiter tous ceux qui dépendent de lui à un titre quelconque.

Voix. — Réposez-vous !

M. Chesnelong. — Je vous demande seulement cinq minutes.

Une voix à gauche. — A dimanche !

M. Chesnelong. — Je demande d'abord que les travaux que l'Etat, les départements ou les communes font exécuter soient suspendus le dimanche.

Vous accepterez cette première partie de mon amendement si la loi que nous discutons ne fait pas partie de cet ensemble de mesures qui a pour but de détruire ce qui reste d'esprit chrétien en France. (Protestations à gauche.)

On dit qu'il suffira d'un arrêté ministériel; ce serait insuffisant.

Quant à la deuxième partie de mon amendement relatif aux chemins de fer, elle est déjà appliquée en Angleterre, réclamée par deux congrès, approuvée par les commerçants eux-mêmes (Approbation à droite.)

La séance est suspendue pendant dix minutes.

La séance est reprise à cinq heures vingt minutes.

M. Chesnelong prend la question au point de vue des intérêts.

En ce qui concerne les ouvriers des fabriques, l'amendement laisse toute liberté aux patrons de s'entendre avec les ouvriers et constate simplement que plusieurs ont trouvé moyen de soutenir la concurrence, tout en chômant le dimanche.

En ce qui concerne la petite vitesse, les Compagnies de chemins de fer ne sont pas opposées au chômage du dimanche, et les ouvriers et employés ne s'en plaindraient certainement pas.

Et les employés des postes et des télégraphes? Croit-on qu'ils supportent facilement et sans se plaindre le service incessant qui ne leur laisse aucun repos. Et n'est-il pas possible de concilier les intérêts du service avec des congés d'un dimanche au moins sur trois ?

La question, messieurs, est complexe. Il y a une question religieuse et une question d'intérêt. Il y a un plan préconçu, afin de « déclériсaliser » la France, comme on l'a dit. On veut nous faire faire acte d'athéisme légal.

Je supplie le Sénat de maintenir la loi de 1814, ou tout au moins d'accepter mon **amendement.**

M. Casimir Fournier, rapporteur. — La question est en effet une question de liberté.

Il s'agit de laisser chacun libre d'observer ou de ne pas observer le dimanche.

La loi de 1814 est tombée dans le discrédit. Elle est inapplicable et inappliquée.

L'orateur s'embrouille dans ses arguments, il hésite, et fait si bien, que le président s'endort.

M. Varroy, ministre des travaux publics. — En ce qui concerne la possibilité de suspendre le service de la petite vitesse pendant les dimanches et fêtes, une enquête faite à ce sujet, auprès des grandes Compagnies de chemin de fer, conclut à l'impossibilité de faire cette modification au service.

M. Cochery. — En ce qui concerne les services des postes et télégraphes, il est impossible de rien modifier.

Le personnel de ces deux services est insuffisant comme nombre et est insuffisamment payé.

M. Chesnelong demande la division de son amendement

La première partie de son amendement est repoussée par 157 voix contre 124 sur 281 votants.

La seconde partie est repoussée.

L'ensemble de la loi est adoptée.

Le Sénat passera à une seconde délibération.

La prochaine séance est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures 40.

CHAMBRE DES DÉPUTES

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

Séance du 7 mai 1880.

La séance s'ouvre à deux heures.

Suite de la discussion du projet de loi portant la fixation des tarifs de douanes relatifs aux fabrications.

M. Méline fait l'historique de l'industrie des lins. Il montre les souffrances de la filature de lin qui proviennent autant de la concurrence étrangère que de la concurrence des autres industries textiles françaises.

Les droits de douanes doivent nous protéger contre l'Angleterre.

M. Tirard combat les assertions de M. Méline. Il s'attache à démontrer qu'avant 1860, les importations linières étaient plus considérables. Nous exportons quinze milliards de textiles de plus que nous n'en importons.

Il est donc important de ne pas repousser la matière première.

Ce serait protéger les quatre millions de fils de production intérieure au détriment des quinze millions de textiles que nous exportons.

Il nie le besoin de la protection.

M. Camille Sée dépose une proposition touchant la capacité des femmes.

M. Laisant dépose son rapport sur le projet de réduction du service militaire.

On reprend la discussion des textiles.

M. Pierre Legrand monte à la tribune.

Il combat les tarifications de diverses catégories de fils de lins dont les écarts sont anormaux.

Il demande à la Chambre de voter les tarifs de la commission.

La discussion générale est close.

La Chambre adopte le chiffre de 16 fr. pour 2000 mètres de fils de lin ou de chanvre.

C'est le nouveau tarif accepté par la commission et le gouvernement.

La Chambre adopte la classification du gouvernement et les tarifs du gouvernement sur chaque catégorie.

Les interpellations de MM. de Villers et de Baudry-d'Asson sont renvoyées à un mois.

La Chambre aborde la discussion des tissus de lin et de chanvre pur, unis ou ouvrés.

M. Méline appuie les tarifs proposés par la commission.

M. Tirard, ministre du commerce, parle dans un sens contraire.

La tarification de la commission est rejetée.

La discussion sur l'amendement est renvoyée à demain.

La séance est levée.

INFORMATIONS

On sait avec quelle ardeur haineuse, les gauches poursuivent la suppression des aumôniers militaires. Les députés opportunistes et radicaux ne veulent pas que nos enfants puissent trouver, pendant leur séjour sous les drapeaux, appui et conseil près d'un ministre de la religion. Comme toujours, le député de Roubaix, M. Achille Screpel, s'est uni lors de ce vote aux athées et aux libres-penseurs de la Chambre.

Il est assez intéressant de citer à ce propos les chiffres que les diverses puissances consacrent à leur aumônerie militaire, en temps de paix; les voici :

L'Espagne qui a une armée de 180,000 hommes, y consacre 378,000 fr.;

L'Autriche, une de 280,000 hommes, 450,000 fr.;

La Russie, une de 798,000 hommes, 760,000 fr.;

L'Allemagne, une de 401,679 hommes, 880,000 fr.;

L'Angleterre, une de 318,000 hommes, 1,268,550 fr.;

La France, une de 460,000 hommes, 87,000 fr.;

Et au nom de la liberté de conscience on réduit ces 87,000 fr.

Quand on ne veut plus de religion dans l'école, il est tout naturel qu'on n'en veuille plus dans l'armée.

—

Mgr Czacki, nonce du pape, assistait lundi à la séance de la Chambre, où l'interpellation Lamy l'avait attiré.

Avant de quitter le Palais-Bourbon, le nonce a fait prier un huissier de lui porter chez lui les feuilles du compte-rendu analytique de la séance, à mesure qu'elles étaient imprimées.

Les textes de ces feuilles, qui étaient au nombre de huit, contenant quatre colonnes chacune, ont été successivement télégraphiés à Rome, dans la soirée, entre sept et onze heures.

—

On annonçait dernièrement que les catholiques et les royalistes du Finistère venaient d'offrir par acclamation à Mgr Freppel, évêque d'Angers, le fauteuil laissé vacant à la Chambre par M. Louis de Kerjégu, ce qui est exact.

Le succès de Mgr Feppel est certain.

Toutes les prétentions se sont hautement effacés devant cette grande candidature de protestation catholique.

Bulletin Economique

Voici le texte de l'adresse votée dans la réunion tenue cette semaine à Paris, par les délégués des chambres de commerce :

A Messieurs les membres du Sénat et de la Chambre des députés.

Paris, 5 mai.

Messieurs,

Les délégués des chambres de commerce et des chambres consultatives favorables au travail national se sont réunis en congrès à Paris, le 5 mai, et ils ont l'honneur de vous exposer que, contrairement à ce qui a été affirmé, la crise industrielle n'a rien perdu de sa gravité.

Après quelques semaines de reprise dans les affaires, la crise a recommencé à faire sentir ses effets ; et pour la plupart de nos industriels, la situation est aussi mauvaise qu'en 1877, 1878 et 1879.

Nous sommes assaillis par les grèves, malgré tous les efforts de nos industriels pour maintenir les salaires de nos ouvriers, alors que les industriels anglais, qui ont réduit les salaires de 40 0/0, refusent de les relever même de 5 0/0.

Presque toutes les puissances du continent : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, ont compris que l'Angleterre, ayant désormais à lutter contre la production industrielle des Etats-Unis, il y avait lieu de prendre des mesures de préservations. Elles ont relevé leurs tarifs douaniers, ce qui leur permet de ne pas servir de déversoir au trop plein de l'Angleterre, et ce qui, en même temps, les met à l'abri de notre propre exportation.

Permettez-nous de vous dire, messieurs, que la plus vive inquiétude règne dans nos contrées de production à la suite des votes qui ont été émis sur plusieurs points par la Chambre des députés dans la discussion du tarif général des douanes.

L'agriculture n'a pas obtenu ce quelle demandait. L'industrie des produits chimiques et la métallurgie sont effrayées des conséquences qu'entraînerait le nouveau tarif général, s'il venait à avoir force de loi dans les parties déjà examinée par la Chambre.

Pendant l'année 1879, les importations de l'étranger ont atteint	4,594,837.000 fr.
et nos exportations sont tombées à	3,163,090.000
Ce qui laisse en faveur de l'importation un écart de	1,431,747,000

Sans doute les céréales occupent une large place dans l'importation, par suite des mauvaises récoltes; mais si l'importation des céréales, graines et farines, s'est chiffrée, en 1879, par 826,894,000 fr., au lieu de 239,646.000 fr., en 1877, c'est le fait, de ce chiffre, qu'un accroissement de 587 millions, et ce n'est pas avec le déficit de nos récoltes que nous pouvons expliquer l'excédent d'un milliard 431 millions des importations totales sur les exportations.

Ajoutons que notre marine marchande n'a pas bénéficié de l'augmentation d'importation des céréales et diverses marchandises. Sur 10,922,768 tonneaux, la part du pavillon français n'a été en 1879, que de 3,035,281 tonnaux, et nos transports ont été faits, pour la majeure partie par la navigation subventionée.

Messieurs,

Vous tenez entre vos mains les destinées de la France agricole, maritime et industrielle, les destinées de nos ouvriers. Vous ne perdrez pas de vue que l'intervention des Etats-Unis, comme production agricole et industrielle, a créé une situation toute nouvelle, et placé l'Europe, en général, la France en particulier, dans l'impérieuse nécessité de prendre des mesures de précaution en présence de la lutte formidable engagée entre l'Angleterre et la grande République américaine.

En conséquence, nous vous demandons :

1° D'établir un tarif général des douanes, répondant aux besoins du pays, et de suivre en cela l'exemple de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, de la Russie, de l'Espagne, du Portugal, des colonies anglaises elles-mêmes et des Etats-Unis.

2° De transformer les *droits ad valorem* en *droits spécifiques*.

3° De résoudre dans le plus bref délai possible la question de la marine marchande qui, malgré l'engagement du gouvernement, est en souffrance depuis 1873.

Enfin, nous émettons le vœu que non-seulement aucune négociation pour la conclusion de nouveaux traités de commerce ne soit engagée avant le vote du tarif général par les deux Chambres, mais encore qu'avant la conclusion de tout nouveau traité de commerce, le tarif général à voter par les Chambres soit soumis à une expérience suffisante qui permette de se rendre compte de ses résultats, et d'apprécier s'il y a lieu d'y apporter des modifications.

Pleins de confiance dans votre sollicitude pour les intérêts du pays, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'assurance de notre plus profond respect.

Ont signé, les délégués des chambres de commerce de :

Amiens, — Caen, — Dieppe, — Dunkerque, — Elbeuf, — Epinal, — Lille, — Nevers, — Roubaix, — Rouen, — Saint-Quentin, — Besançon, — Saint-Malo, — Vienne, — Douai, — Bar-le-Duc, — Tarare, — Cette, — Roanne, — Abbeville, — Troyes, — Nantes.

Des chambres consultatives de :

Aubusson, — Bernay, — Condé-sur-Noireaux, — Laigle, — Lisieux, — Louviers, — Vire, — Bolbec, — Yvetot, — Saint-Pons. — Saint-Dié, — Mayenne, — Mazamet, — Fécamp, — Saint-Dizier, — Armentières, — Pamiers.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

LES GRÈVES

Roubaix

***

Voici la liste des établissements où la grève s'est déclarée hier soir et ce matin :

Filature de laine Wattine-Delaoutre. — 20 rattacheurs en grève.

Tissage mécanique Henri Bonnel. — 62 grévistes.

Teinturie Louis Quièvreux. — 45 teinturiers en grève.

Tissage mécanique Louis Florin. — 95 tisserands en grève.

Apprêt Bourgeois — 100 grévistes.

Tissage mécannique Adolphe Catteau. — 40 ouvriers en grève.

Cette dernière liste porte à 86 le nombre des établissements industriels qui chôment.

***

L'attitude des grévistes est toujours la même. Ils se promènent en bandes nombreuses et vont les uns à Tourcoing, les autres à Mont-à-Leux, au Ballon et à Wattrelos. Ce matin, ils ont parcouru les principales rue de la ville. Pas de chants.

***

Plusieurs milliers de grévistes sont allés à Mont-à-Leux. Quelques-uns d'entre eux ont sollicité l'autorisation de faire des conférences dans des estaminets. Cette autorisation leur a été refusée. La gendarmerie belge a reçu, paraît-il, des ordres très sévères à l'égard des grévistes s'ils tentent jamais d'organiser des réunions.

***

C'était hier jour de paie dans plusieurs maisons de Roubaix. Conformément à une décision prise, il y a quelques jours, les patrons ont voulu opérer la retenue de l'amende stipulée au réglement des fabriques pour tout ouvrier abandonnant le travail sans raison. Les grévistes ont alors refusé de toucher l'argent qui leur revenait.

Ce soir, la paie continuera. Des mesures ont été prises afin que l'ordre ne soit point troublé.

***

Les bruits les plus contradictoires circulent en ville depuis ce matin. Pendant que les uns affirment que des tentatives de conciliation seront faites ce soir, d'autres prétendent, au contraire, que les ouvriers sont résolus à persister dans leurs réclamations. Un journal de Lille va même jusqu'à dire que tous les ouvriers de Roubaix, sans distinction de corps d'état, doivent se mettre en grève, ce soir, après la paie. Nous espérons que cette triste nouvelle ne sera pas confirmée.

***

Nous apprenons, au dernier moment, que les ouvriers qui avaient déserté hier, le peignage de MM. Isaac Holden de Croix, ont repris le travail aujourd'hui.

Environ 600 ouvriers et ouvrières se sont remis à l'ouvrage chez MM Amédée Prouvost et Cᵉ.

Chez M. Toulemonde-Destombes, les ouvriers sont rentrés ce matin sans condition. A midi, les patrons leur ont concédé une partie de l'augmentation demandée.

Par contre, la grève qui semblait terminée chez MM. Hanuart frères, a pris aujourd'hui à midi, un développement inattendu. 150 ouvriers teinturiers ont refusé de continuer à travailler aux anciennes conditions.

***

Filature Mimerel, Grand'rue. — Tous les grévistes, sauf 6 sont rentrés et ont repris le travail à l'ancien tarif.

***

C'est par erreur qu'on a annoncé hier qu'une grève s'était déclarée dans l'établissement de MM. César et Joseph Pollet. C'est chez MM. Jules Pollet et frères que cette grève a eu lieu.

—

On nous communique à la dernière heure l'avis suivant :

La Chambre de Commerce sait qu'un grand nombre d'ouvriers croient n'être pas tenus à payer l'amende pour leur absence de l'atelier; c'est là une erreur : De même que les patrons n'ont pas le droit de renvoyer les ouvriers sans les avertir préalablement, les ouvriers n'ont pas le droit de se mettre en grève sans prévenance et avant d'avoir rempli leurs engagements envers leurs patrons. La justice est la même pour tous et les ouvriers comme les patrons ont le devoir de l'observer.

Mais dans un but de conciliation et bien que les industriels aient incontestablement le droit de faire payer les amendes en vertu des règlements et des usages locaux, la Chambre de Commerce les engage vivement, dans les circonstances présentes, à ne pas les exiger des ouvriers.

La Chambre espère que les industriels voudront bien aider par ce moyen à l'apaisement des esprits et que, de leur côté, les ouvriers reprendront le travail,

A. Delfosse, président; Screpel-Roussel, vice-président; Henry Mathon; Vinchon; Motte-Bossut; Gustave Lestienne; Julien Lagache fils; Eloy-Duvillier; Gustave Wattinne; Funck; Parent-Monfort; François-Roussel.

Tourcoing

La cessation du travail gagne du terrain, dans tous les corps de métiers. Les vitriers ont commencé, puis les ouvriers industriels, voici maintenant les peintres. Nous recevons une lettre de ces derniers, dans laquelle ils déclarent qu'ils vont se mettre en grève à partir de lundi, si les patrons ne leur donnent pas une augmentation de 5 centimes à l'heure.

La crise qui paraissait s'atténuer hier, s'est accentuée aujourd'hui.

Au peignage Jules Duvilier, 200 ouvriers ont refusé de travailler ; à la filature de laine François Masurel, 36 rattacheurs ont quitté les métiers, ce matin ; à la filature de laine Motte-Duvilier, 120 ouvriers sont en grève, à la filature de coton Debuchy, une grande partie des ouvriers s'est remise au travail dans la matinée.

L'Administration Municipale a siégé une partie de la journée d'hier, à l'Hôtel-de-Ville, pour recevoir les réclamation des grévistes, réclamations qui ont été transmises à une réunion de patrons qui avait lieu simultanément.

On a élaboré un projet de tarifs dans la réunion des patrons ; ces tarifs seront appliqués, à condition toutefois, que les ouvriers rentrent lundi aux usines.

Dans les établissements industriels des cantons de Tourcoing, il y a des velléités de grève.

On nous écrit d'Halluin :

« Un commencement de grève s'est manifestée, ce matin dans le tissage mécanique Bernard et Devos frères. Au déjeuner la plupart des ouvriers ont quitté l'usine et se sont mis à parcourir les rues. A 11 heures, des délégués se sont présentés aux patrons demandant une augmentation de salaire. Après discussion, il leur a été accordé 1 centime par mètre sur certains genres de toiles. Presque tous les ouvriers se sont alors remis au travail.

» La personne des autres usines n'a pas abandonné la besogne.

» A Roncq, à Bousbecques, on travaille comme de coutume.

» A Linselles, il y a grève, au tissage mécanique Masurel. Cette maison subit le contre coup des grèves de Roubaix ; à Linselles, les grévistes sont au nombre de 300. »

Une longue file de grévistes a traversé Tourcoing, ce matin, vers 11 heures. Elle venait de Roubaix, par la Belgique ; la route de Roubaix à Tourcoing, ayant été barrée par la force publique. Les grévistes étaient calmes comme d'habitude.

Nous apprenons que plusieurs filateurs de laines, MM. Becquet-Barry, Alphonse Delmar, Dujardin et Cᵉ, François Masurel, Scalabre-Delcour, Armand Watel, ont conclu un accord avec leurs ouvriers. Nous avons cité hier MM. A. Lorthiois et Robbe, dont les établissements fonctionnent parce que comme les industriels précités, ils sont arrivés à une entente.

Un infanticide

Un passant a trouvé, ce matin, sur un tas de scories déposées près de la teinturerie de M. Quiévreux, quai de Wattrelos, le corps d'un enfant nouveau-né du sexe féminin. Le corps, dans un état de décomposition très-avancé, était enveloppé dans un morceau d'étoffe dite indienne, un jupon et un sac portant les initiales L. C. Y, T.

On l'a transporté à l'hôpital pour y être soumis à l'examen de M. le docteur Bayart, médecin-légiste.

—

Des malfaiteurs se sont introduits, la nuit dernière, dans une teinturerie de la rue de l'Epeule. Ils ont pénétré dans cet établissement par une fenêtre située à quatre mètres du sol et y ont enlevé onze bobines de laine peignée. Mais ils n'auront nullement profité de ce vol, car des onze bobines neuf ont été retrouvées, ce matin, cachées dans un fossé de la rue Brezin et les deux autres ont été abandonnées sur la voie publique par un des voleurs qui a pris la fuite à l'approche d'un douanier de ronde.

—

Un bien triste accident s'est produit jeudi, vers deux heures, au passage à niveau du chemin de fer à Mont-à-Leux. Une fillette de deux ans et demi, la nommée Marie Dreimeck, fille de la garde-barrière, a été broyée par le train de Tourcoing, au moment où elle traversait la voie. La malheureuse enfant est morte sur le coup.

—

Le conseil de révision s'est tenu, ce matin, à Tourcoing.

Le Préfet du Nord, M. Paul Cambon, le présidait en personne.

—

Les examens pour le certificat d'études primaires commenceront le 31 mai dans le Nord.

Pour les cantons de Tourcoing, ces examens auront lieu aux jours et endroits suivants :

Garçons, *canton Sud*, le 31 mai à 8 heures du matin, dans l'école de la rue de Lille, à Tourcoing.

Filles, *canton-Sud*, le 15 juin, à la même heure dans l'école de la rue Saint-Vincent-de-Paul, à Roubaix.

Garçons, *canton-Nord*, le 24 juin, à 8 h. du matin, dans l'école des garçons à Roncq.

Filles, *canton-Nord*, le 25 juin, à la même heure, dans l'école des filles à Roncq.

Pour être admis à l'examen, les aspirants des deux sexes devront avoir 12 ans révolus, au plus tard le 1er octobre de cette année.

Aucune dispense d'âge ne sera accordée.

—

Voici l'itinéraire de la visite pastorale de l'Em. Cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, en la ville de Lille, et celui de Mgr de Lydda, auxiliaire de Son Eminence, pour l'administration du sacrement de Confirmation :

Dimanche, 9 mai. — Son Eminence. — Ecole Saint-Joseph des RR PP. Jésuites.

Mgr de Lydda. Patronage Saint-Léonard, 7 h. — Après-midi, bénédiction de l'Eglise du Sacré-Cœur, Tourcoing.

Lundi 10. — Son Eminence. Orphelinat des Filles de la Charité, rue de la Barre, — et Conférences de Saint-Vincent de Paul (Dames), 8 heures.

Mgr de Lydda. Consécration du sanctuaire de Notre-Dame de la Marlière à Tourcoing.

Mardi 11. — Son Eminence. Communauté et école des Sœurs de la Sagesse, rue Sainte-Catherine, 8 h.

Mgr de Lydda. Colonie Saint-Bernard à Loos, 7 h. 1/2. — Paroisse Sainte-Catherine à Lille, 11 h.

Mercredi 12. — Son Eminence. Maison des Filles de la Charité, rue Gantois, 8 h.

Mgr de Lydda. Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul.

Jeudi 13. — Son Eminence. Communauté des Dames de la Sainte-Union à Wazemmes, 8 h.

Mgr de Lydda. Communauté des Dames de la Sainte-Union, rue Jean-sans-Peur. — Paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul, 11 h.

Vendredi 14. — Son Eminence. Orphelinat Saint-Gabriel 8 h.

Mgr de Lydda. Paroisse Saint-Maurice, 11 h.

Samedi 15. — Son Eminence. Institution des Sourdes-Muettes, 8 h.

Dimanche 16. — Son Eminence. Pensionnat des Dames Bernardines d'Esquermes, 8.

—

Jeudi, Mgr Dennel a officié pontificalement à l'église Saint-André, à Lille. Après la grand'messe, il a dit quelques mots d'adieu à ses anciens paroissiens ; puis, il a fait, pour la première fois, acte d'administration épiscopale, en donnant la confirmation.

—

La *Semaine religieuse* annonce qu'un escroc s'est présenté il y a quelques jours dans une communauté religieuse de Lille avec une carte lithographiée, portant le nom de Son Eminence et quelques lignes de recommandation écrites par un faussaire. Le même individu s'est présenté ailleurs avec des cartes de M. Joleaud, supérieur de l'Institution de Notre-Dame à Valenciennes. Les personnes qui pourraient mettre la police sur ses traces sont priées de le faire.

—

Le compte-rendu de l'Œuvre de la Propagation de la Foi dans le diocèse de Cambrai pour l'année 1879 vient d'être publié.

Les recettes se sont élevées à la somme de 189.626 fr. 84 c.; un bon millier de francs en moins que l'année précédente.

A ce chiffre il convient d'ajouter 6.311 fr. 35 c. envoyés par la direction de la *Semaine religieuse* aux missions affligées par la famine, et 4.000 fr. à la mission d'Afrique. Il est vrai de dire que l'année précédente les secours envoyés aux affamés s'étaient élevés à la somme de 38.889 fr.

—

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder un jour de congé à tous les établissements d'enseignement public de l'Académie de Douai.

Par conséquent, conformément à la circulaire de M. le Recteur, les congés de la Pentecôte commenceront le samedi soir, 15 mai, pour se terminer mardi soir, 18 mai.

—

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« On fait circuler à Lille le bruit que M. le préfet a beaucoup de mal pour contenir la population qui voudrait, dès maintenant, procéder, par des moyens trop républicains, à l'expulsion des congrégations non autorisées.

« Si M. le préfet éprouve une semblable préoccupation c'est qu'il connaît les meneurs ; car il nous semble que la population se préoccupe fort peu de l'exécution du décret, ne sachant guère, du reste, quelles sont au juste les congrégations autorisées et celles qui ne le sont pas.

« Si M. le préfet connaît les meneurs, il lui est fort facile de nous rendre la tranquillité. Il lui suffit de faire savoir qu'il entend mettre en vigueur le cas échéant, les lois vraiment existantes. Le voudra-t-il, ou le pourra-t-il ?

« Dans tous les cas, quoi qu'il arrive, sur lui retomberaient la responsabilité et la conséquence des troubles qui pourraient survenir dans notre ville, s'il accordait par faiblesse un encouragement moral aux perturbateurs de l'ordre public. »

—

Une nombreuse assistance remplissait hier matin l'église des Dominicains, à Lille, où l'on célébrait un service solennel pour le repos de l'âme du P. Tiercelin, décédé dimanche, à l'âge de trente-quatre ans, au couvent de Dijon.

Pendant trois ans, le P. Tiercelin avait appartenu à la maison de Lille qu'il avait quittée depuis quelques mois. Très jeune encore il s'était distingué autant par la sûreté de sa doctrine que par l'élévation de sa pensée, et sa facilité d'élocution. Ses conférences du dernier Avent avaient été remarquées.

—

M. Eugène de Margerie, frère de l'éminent doyen de la Faculté catholique des lettres de Lille, vient de recevoir une faveur insigne de la bonté du Saint-Père. Il a reçu la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, dont il était chevalier depuis plusieurs années, par les mains de l'Eᵐᵉ cardinal Pie, évêque de Poitiers, à son retour de Rome. Sa Sainteté a voulu honorer dans le nouveau dignitaire le commissaire infatigable et généreux que toutes les œuvres catholiques réclament, et auquel elles s'accordent à attribuer une grande part dans leurs succès.

—

La chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille, vient de se constituer comme suit pour l'année 1880-81 :

Mᵉ Meurillon, président ; Mᵉ Desmazières, 1er syndic ; Mᵉ Herlin, 2e syndic ; Mᵉ Josson, rapporteur ; Mᵉ Herbout, secrétaire ; Mᵉ Dujardin, trésorier ; Mᵉˢ Deron, Cousin et Duchange, membres.

—

La société chorale l'*Orphéon Roubaisien* offrira, lundi prochain, à ses membres honoraires, une soirée bachique qui commencera à sept heures et demie précises. Elle sera donnée en son local de la rue Saint-Georges, à la *Brasserie Centrale*.

—

La Société chorale l'*Avenir* doit faire, demain dimanche une promenade en ville.

Elle chantera un chœur à 4 h. 1/2 dans la rotonde de *Ma-Campagne*.

—

La société de gymnastique et d'armes *La Jeunesse Roubaisienne* exécutera, la nuit prochaine, une promenade gymnastique. Les gymnastes se rendent à Tournai. Le départ du local aura lieu à minuit; la longueur du trajet est de 40 kilomètres.

—

Une société colombophile de Leers-France, l'*Agile*, a organisé un concours général et international de pigeons voyageurs sur Longueau. Deux primes de 5 francs seront décernées aux deux premiers pigeons vainqueurs.

La même société organise, sur Paris un concours qui aura lieu le 4 juillet prochain. Il y aura des poules facultatives à raison de 1 et 2 francs par pigeons.

—

Voici les résultats du concours de tir à l'arc à la perche que la société des *Amis-Réunis* a organisé jeudi, dernier, à l'occasion de la ducasse du Coq-Français.

1er prix 200 fr. M. André Vandekerckove, de Roubaix ; 2me prix 100 fr. M. Edouard Cocheteux, de Roubaix; 3me prix 100 fr. Louis Verstrate, de Roubaix; 4me prix 50 fr. M. Emile Nys, de Roubaix; 5me prix 50 fr. M. Herfelin, de Lille.

—

Les fantoches de M Thomas Holden attirent, tous les soirs, de nombreux spectateurs à l'hôtel-des-Pompiers. La dernière représentation enfantine aura lieu dimanche après-midi à 3 heures.

M. Holden donnera encore trois grandes représentations. La clôture est définitivement fixée à lundi prochain.

—

Les fêtes aérostatiques ont eu lieu jeudi à Lille, par un temps affreux. Un vent des plus violents soufflait du nord-est, et occasionnait aux appareils des déplacements de 17 mètres par seconde. Les expériences ont été forcément remises. Le ballon « La Ville de Lille » dirigé par M. Jovis, accompagné de MM. Lair, Dardaud et Louis, est parti à 6 heures, et a accompli à 24 kilomètres d'Amiens une descente des plus périlleuses dans le bois d'Ailly-sur-Somme, vers les 9 heures du soir. Personne heureusement n'a été blessé. Quant au second ballon, « La Ville de Roubaix, » parti également à 6 heures du soir, sous la direction de M. Maquelin, accompagné de M. Desmaret, cet aérostat est descendu dans le bois de Farbus-Vemy à Lens.

—

Des plaisants habiles aux petits jeux de société jettent parfois cette demande au milieu d'une partie de devinettes : La loi permet-elle à un mari d'épouser sa veuve ? Posée à brûle-pourpoint, la question surprend d'abord. A la réflexion, elle fait rire. Eh ! eh ! il n'en faut pas tant rire que cela. Demandez à M. Plaquet s'il n'a pas bel et bien une veuve, de son vivant.

M. Plaquet est fabricant de lits à Lille. Il avait épousé légitimement une jeune Lilloise. M. Plaquet est Belge. Mme Plaquet devenait Belge également, la nationalité du mari entraînant celle de la femme, aux termes mêmes de notre Code civil.

L'union ne fut pas heureuse. Après quelques années, on plaida. Nos tribunaux firent ce qu'ils pouvaient en prononçant une séparation. Le mari voulaient davantage. Armé du jugement, il passe dans son pays. La loi y est formelle. Aussi M. Plaquet obtient-ils aisément une sentence de divorce des magistrats de Tournai. Ce but atteint, il rentre en France, puisque c'est en France que fonctionne son industrie. Le voilà libre de convoler de nouveau.

Il le croit, du moins. L'officier municipal auquel il s'adresse est d'avis différent. Il refuse de marier l'industriel à la Française que ce dernier lui présente. M. Plaquet en réfère aux tribunaux. En première instance, il est repoussé. A Douai, en appel, même décision. La cour souveraine est saisie. Elle casse l'arrêt de Douai et renvoie les parties devant la cour d'Amiens.

La cour d'Amiens vient de se prononcer. Son arrêt donne gain de cause au demandeur et oblige M. le maire de Lille à procéder au deuxième mariage que M. Plaquet entend conclure. Cet arrêt invoque un principe de jurisprudence auquel il était impossible de se soustraire. Il établit que : « vainement, pour échapper à l'application de ce principe, on se prévaudrait de ce que le premier mariage a été contracté avec une Française, puisque celle-ci étant devenue étrangère par le mariage, la sentence qui a prononcé le divorce a avoir l'autorité d'un jugement rendu entre étrangers. »

Et il ajoute :

« Si la femme a pu redevenir Française, ce n'est que parce que son mariage est légalement dissous. »

Donc « la femme a pu redevenir Française ». Les juges d'Amiens n'affirment pas qu'elle le soit redevenue. Mais qui n'aperçoit l'étrange situation que leur arrêt crée à Mme Plaquet première ? M. Plaquet a conservé les bénéfices de sa qualité de Belge et il en a usé. Mme Plaquet, répudiée, perd les prérogatives auxquelles sa transformation en femme belge lui donnait droit. Elle n'a plus de mari. Le mari qu'elle avait, elle le rencontrera chaque jour, une autre épouse au bras.

L'assimiler à une veuve, ce n'est pas assez. Une veuve se remarie si bon lui semble. M. Plaquet a pu se remarier. Mme Plaquet ne le pourrait sans encourir le châtiment réservé aux bigames. Il lui reste une espérance, peut-être : celle de quelque malheur qui rendrait au fabricant de lits sa liberté. Auquel cas M. Plaquet aurait la faculté de renouer la chaîne rompue jadis. — Preuve qu'il n'est pas impossible qu'un mari épouse sa veuve.

—

On annonce, pour le lundi 10 mai, la vente d'une importance bibliothèque d'amateur. (Hôtel des Ventes, rue de Rihour, à Lille.)

Parmi les curiosités les plus remarquables qu'on y rencontrera, nous citerons d'abord : 30 à 40 albums renfermant plus de deux mille photographies, reproductions de tableaux et dessins originaux.

Les Rois et Reines de France. — Les différentes dynasties. — Les souverains contemporains et leurs héritiers. — Les figures célèbres de l'Histoire de France.

Puis, les chefs-d'œuvre des grands maîtres : Raphaël, Michel-Ange, Rubens, Murillo, etc. — Les musées de Naples, du Vatican, de Dresdre, de Munich, du Louvre, du Luxembourg.

Enfin, un véritable voyage à travers l'Europe : la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, la Sicile. — Le Nord de l'Afrique. — Vues, types, paysages, provenant des pays même.

Les photographies sont des meilleurs faiseurs : Sommer, Neurdeur, Jacotin, Ziégliers, Goupil. Les albums, d'une fraîcheur remarquable et de la dernière élégance, sortent des ateliers de nos premiers artistes de Paris.

Nous remarquons encore, parmi les ouvrages catalogués : Les chefs-d'œuvre de l'Exposition de 1878. — Les œuvres les plus remarquables des Salons depuis quelques années. — Les Vierges de Raphaël. — Gravures et Photogravures.

Enfin la Sainte Cible, illustrée par G. Doré, sur papier chamois, édition magnifique et tirée à très peu d'exemplaires.

C'est une occasion unique et sans précédents pour nos amateurs des beaux-arts, nous sommes heureux de la leur signaler.

On peut se procurer le catalogue chez M. Leleu, 11, rue du Curé-Saint-Etienne, à Lille.

Jeu de boule

Un grand jeu de boule à la platine aura lieu le dimanche, 9 mai chez M. Louis Crochon carabetier à Leers-France. Pour plus de détails, voir les affiches.

Premier Conseil de guerre

DE LA PREMIÈRE RÉGION DE CORPS D'ARMÉE

Présidence de M. le lieutenant-colonnel Vuillemot du 19e régiment de chasseurs à cheval

Affaire du sergent Hamon
Assassinat suivi de vol

CONDAMNATION A MORT

Hier vendredi, est venue devant le Conseil de guerre, l'affaire du Sergent Hamon, du 8e de ligne, en garnison à Saint-Omer, accusé d'homicide volontaire sur la personne d'un de ses camarades, le sergent Couton du même régiment.

On se souvient de cet assassinat, qui a produit une si péuible impression à St-Omer, et dont nous avons raconté les sinistres détails.

L'auteur de ce crime est un jeune homme de 23 ans, nommé Arthur-Felix Hamon, né à St-Hilaire-de-Berouze (Orne). Il était autrefois employé de commerce et à reçu une certaine instruction.

D'une taille au dessous de la moyenne mais assez trapu, blond, porteur d'une forte moustache, l'accusé a une physionomie régulière. Cependant un front étroit et des yeux quelque peu égarés feraient soupçonner chez lui une absence d'intelligence à laquelle l'instruction donne une certaine importance en nous apprenant que l'accusé sans s'énivrer complètement avait l'habitude d'être toujours *entre deux vins*.

Le conseil de guerre est composé de MM. Vuillemot, président, Delorme, chef de bataillon ; Diehl, capitaine au 16e bataillon de chasseurs à pied ; Watier, capitaine au 43e de ligne ; Dupuis, lieutenant ; de Pélissier, sous-lieutenant, et Maller, adjudant, ces trois membres appartenant au 43e.

M. le commandant Vigneron, commissaire du gouvernement, occupe le siège du ministère public.

Mᵉ Guichard, avocat à Lille, désigné d'office par M. le président, est assis au banc de la défense.

La salle du Conseil, du reste très petite est complète et remplie. Nous remarquons un certaie nombre d'officiers de la garnison et aussi les trois frères de la victime, le sergent Couton.

Le récit du crime

M. Raymond, officier d'administration, greffier du conse